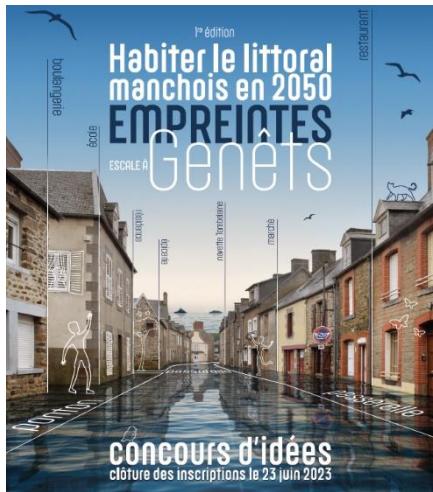


CONCOURS D'IDÉES « HABITER LE LITTORAL MANCHOIS EN 2050 »

DEUX JOURNÉES DE TERRAIN POUR IMAGINER L'AMÉNAGEMENT DE GENÊTS FACE À LA MONTÉE DES EAUX



Le Département a lancé le 5 mai dernier, en partenariat avec le CAUE de la Manche, un concours d'idées « EMPREINTES – Habiter le littoral manchois en 2050 », qui pour sa première édition, fera escale à Genêts.

L'objectif de ce concours d'idées ouvert aux professionnels et étudiants en architecture, urbanisme, paysage et en environnement, est d'imaginer le devenir d'un centre ancien protégé, fortement exposé aux risques littoraux (submersions marines, débordement de cours d'eau, remontées de nappe phréatique) dans une perspective de valorisation touristique, patrimoniale et paysagère du village et de ses environs à l'horizon 2050-2100.

L'appel à idées clôturé le 23 juin dernier, deux journées de formation, rencontres et de découvertes, sont organisées à Genêts les mercredi 5 et jeudi 6 juillet en direction des quinze équipes participant au concours. L'objectif de ces deux journées est de mieux appréhender et saisir les enjeux du territoire. Des temps d'échanges avec les habitants sont aussi prévus.

JEAN MORIN

Président du conseil départemental de la Manche

CATHERINE BRUNAUD-RHYN

Vice-présidente du conseil départemental en charge de l'attractivité, culture et valorisation du territoire
Maire de Genêts

VALERIE NOUVEL

Vice-présidente du conseil départemental en charge de la transition et l'adaptation au changement climatique
Présidente du CAUE de la Manche

vous convient à aller à la rencontre des participants au concours d'idées,

le mercredi 5 juillet à 13h30,

à Genêts, au jardin du Haut Moncel ou à la salle polyvalente selon la météo

Le littoral manchois, avec 674 km et ses nombreuses côtes basses sableuses, est particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, et en particulier à la hausse du niveau marin et à l'érosion. Aujourd'hui, 35% des côtes naturelles du département de la Manche reculent (contre une moyenne de 20% en France) et on dénombre près de 36 000 ha de zones basses exposés aux submersions marines.